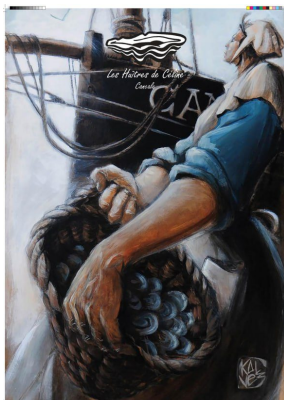


LA FAMILLE BOUTRAIS rappelle Huitre de céline



- Noms des modèles ou références concernés : **Huitre de céline N°2** **Huitre de céline N°3**
- Marque : **Huitre de céline**
- **GTIN 3760151231858**
GTIN 3760151231865
GTIN 3760151231841
GTIN 3760151231834
GTIN 3760151231827
GTIN 3760151231803
GTIN 3760151231797
GTIN 3760151231780
GTIN 3760151231773
- Conditionnements : **Bourriches bois**
- Date début/fin de commercialisation : **du 24/02/2025 au 06/03/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Le cabanon vinimer (31) - Au poisson siffleur (13) - la halle poissonnerie (62)- les marquyses (32) - sas la foret et fils (1) et autres points de vente sur le territoire national".**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque de contamination par Norovirus**
- Risques encourus par le consommateur : **Norovirus**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus), responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 26 mars 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre